

ASILE Les Érythréens fuient en masse un «service national» qui fait d'eux des esclaves du régime. En Suisse pourtant, leur statut de réfugié est menacé.

Le calvaire des conscrits érythréens

SOPHIE NEDJAR

Leur pays étouffe depuis deux décennies sous le joug d'une dictature militaire. Pourtant, les Érythréens qui tentent d'échapper à leur enrôlement dans une armée tentaculaire risquent de ne plus être reconnus comme réfugiés en Suisse. Les effets de la révision de la loi sur l'asile, qui sera à nouveau débattue demain au Conseil des Etats, sont toutefois controversés (lire ci-contre).

«Un régime malade»

Un cinquième environ de la population érythréenne, soit un million de personnes, a quitté le pays depuis 2004, estime le journaliste français Léonard Vincent, auteur d'un ouvrage consacré à ce peuple¹ et qui donnait la semaine dernière une conférence au Centre social protestant (CSP) à Genève. Cette diaspora est constituée majoritairement de personnes qui fuient l'Erythrée.

L'Etat érythréen se définit par un système de parti unique: le Front populaire pour la démocratie et la justice. «L'autoritarisme actuel s'enracine dans une gouvernance de guérilla. Il était explicite et même souhaité dès l'indépendance en 1993, mais il s'est fortement accentué à la suite du conflit avec l'Ethiopie, en 2001», explique le chercheur en anthropologie à l'université de Neuchâtel, David Bozzini, qui a vécu et a travaillé en Erythrée.

Un service inhumain et pourtant national

Peu à peu, l'Etat a pris le contrôle de l'ensemble des activités. Il a notamment procédé à la fermeture des entreprises privées rivales de celles du parti. Le chercheur donne l'exemple du secteur de la construction. «En 2006, les ingénieurs indépendants ont été emprisonnés et leurs entreprises fermées.»

Dès lors, tous les travailleurs de ce secteur y sont employés par l'Etat, via leur enrôlement dans le service national.

A la suite de l'indépendance, la loi avait instauré un service militaire de dix-huit mois. Passé ce délai, les conscrits devenaient réservistes. Depuis la guerre avec l'Ethiopie, ils n'ont plus été démobilisés. Le service est dû à partir de 17 ans et, désormais, sans limite de temps.

La rudesse et la cruauté de ce service national en font un système institutionnalisé d'atteinte aux droits humains. Denise Graf, coordinatrice réfugiés à Amnesty International, rapporte le témoignage d'un jeune homme qui s'est enfui, terrorisé par la disparition d'un frère et le décès de l'autre durant leur service.

En Erythrée, les déserteurs risquent la mort. Le simple fait

de quitter le pays sans autorisation est considéré par l'Etat comme une trahison passible d'emprisonnement et de torture.

Les nantis de la diaspora

La diaspora n'est cependant pas composée uniquement d'«ennemis» du régime. Lors du débat organisé par le CSP, des jeunes ont nié les violations des droits humains en

Erythrée. Selon eux, leurs compatriotes ont pris le chemin de l'exil pour des motifs économiques.

Dans l'imaginaire de ces jeunes, «supporter le gouvernement c'est maintenir en vie la nation érythréenne», analyse David Bozzini. Ils sont «les jeunes du parti, politiquement engagés, mais mus par une «raison identitaire»¹.

¹Les Erythréens, éditions Rivages, 2012.



Soldats érythréens surveillant la frontière en 2000. Depuis la guerre avec l'Ethiopie, les réservistes n'ont plus été démobilisés. KEYSTONE

GROS POINT D'INTERROGATION SUR LES EFFETS DE LA RÉVISION

Qu'advient-il des déserteurs érythréens avec la révision de la loi sur l'asile? La question est des plus controversées à Berne, où les parlementaires semblent y perdre leur latin.

A première vue, l'affaire est claire: les déserteurs ne seront plus reconnus comme réfugiés. Le Conseil national a adopté en juin une formulation encore plus dure que celle du gouvernement; le Conseil des Etats dira demain s'il accepte de s'y rallier.

Ce tour de vis pourrait toutefois demeurer sans effet sur la situation des déserteurs érythréens. A la tribune du National, la ministre Simonetta Sommaruga a affirmé qu'ils continueraient à obtenir l'asile, car ils sont considérés comme des ennemis de l'Etat dans leur pays d'origine. Ironie de l'histoire: le durcissement visait précisément les Erythréens.

Alors qu'il était conseiller

fédéral, Christoph Blocher avait proposé cette réforme afin de damer le pion aux juges. Depuis fin 2005, la jurisprudence fédérale oblige Berne à reconnaître les déserteurs érythréens comme réfugiés. L'an dernier, plus de deux mille cinq cents Erythréens ont obtenu l'asile en Suisse. «Le Tribunal administratif fédéral devra se conformer à la nouvelle loi», lance Heinz Brand, conseiller national UDC et membre de la Commission des institutions politiques. Les Erythréens ne peuvent toutefois pas être renvoyés. Ils recevront donc l'admission provisoire, un statut plus précaire que celui de réfugié.

Sa collègue Ruth Humbel (pdc/ AG) est du même avis. «M^{me} Sommaruga devrait dire les choses telles qu'elles sont. De telles demi-vérités sont mauvaises pour la confiance dans les institutions.» Plus nuancé, Alain Ribaux (plr/ NE) admet que la nouvelle disposition sera difficilement applicable dans le cas de l'Erythrée. Du coup, a-t-elle encore une raison d'être? «La nouvelle loi ne sert pas seulement à dissuader les requérants qui ne répondent pas aux critères de l'asile, elle est aussi destinée à rassurer la population», justifie le conseiller national. Pour le Conseil fédéral, la jurisprudence actuelle continuera à s'appliquer «car la Suisse reste tenue de respecter la Convention sur les réfugiés.» Juriste à Amnesty, Denise Graf n'est pas complètement rassurée. L'ODM pourrait tenter de s'enfoncer dans la brèche en recalant les déserteurs qui ne font pas valoir explicitement des risques de persécution. «Nous avons une certaine garantie tant que M^{me} Sommaruga est là, estime Denise Graf. Mais après?»

MICHAËL RODRIGUEZ

«On a tous choisi l'exil»

Henok¹, 33 ans, est né dans une famille divisée par l'indépendance de l'Erythrée. Quand, en 1996, il est enrôlé pour dix-huit mois dans l'armée, les coups sans motif et l'absence totale de liberté le surprennent.

En 1998, la guerre avec l'Ethiopie commence. Officiellement, c'est le voisin qui est l'agresseur. Ce que le président Issayas Afewerki déclarait n'était pas remis en question, puisqu'il avait conduit le pays à l'indépendance, explique Henok.

Les quatre mille étudiants de l'université sont alors mobilisés pour un mois d'entraînement intensif. «Heureusement», la guerre se termine avant qu'Henok se retrouve sur le front.

Dix-neuf mille jeunes sont morts durant le conflit, annonce «sans vergogne» le gouvernement. Henok comprend que quelque chose ne va pas dans son pays et pense le quitter. Mais c'est aussi la courte période d'une incroyable liberté d'expression: des journaux apparaissent, les critiques du système pleuvent. Mais à partir de l'arrestation d'un groupe de quinze proches du président, le 18 septembre 2001, le gouvernement engage une répression féroce.

Le président de l'association des étudiants d'Asmara est arrêté. Réclamant sa libération, les étudiants refusent d'accomplir leur service d'été.

Près de quatre mille d'entre eux sont déportés dans une zone désertique durant plus d'un mois. Cet épisode ne touche pas directement Henok, mais lui fait réaliser à quel point son pays est devenu une dictature.

De fait, il est peu après emprisonné durant quarante-cinq jours dans un cachot sans lumière, sans explication, et libéré après paiement d'une caution. Deuxième de sa volée universitaire, il se voit proposer, «sans salaire, bien sûr», un poste académique. Avec quelque deux cents autres, il peut profiter d'un séjour d'études en Afrique du Sud. Personne de son groupe n'est rentré, rapporte-t-il. Lui-même parvient à se faire inviter par une connaissance en Suisse, où il demande l'asile. Il l'obtient après cinq ans de recours.

Durant ces années, il ne peut bénéficier de mesures d'insertion, mais trouve des petits boulots. Il fréquente l'église orthodoxe éthiopienne, parce que rencontrer des Erythréens l'inquiète.

Aujourd'hui, Henok étudie la théologie et aide les Erythréens à travers l'Eglise. Il y a rencontré sa femme, qui ne lui a pas raconté en détail les abus dont elle a été victime. «Pour les militaires, les filles leur appartiennent.» SNR

¹Prénom d'emprunt.

«On appelait ça l'hélicoptère»

Hani¹, 23 ans, est arrivé en Suisse à 18 ans, où il a obtenu un permis B en huit mois.

En 2006, le jeune garçon est un bon élève, «normalement turbulent», raconte-t-il avec le sourire. Il reçoit comme une catastrophe une missive de l'Etat lui signifiant la fin de sa scolarité: à 17 ans, il est enrôlé dans l'armée. Commencent alors trois mois d'entraînement infernaux. Pas de permission, des nuits de quatre heures. Les coups, dormir attaché ou marcher des kilomètres avec des charges sont l'usage. Des camarades sont morts sur des terrains minés, relate-t-il.

Les punitions relèvent de la torture. Le réfugié explique avoir dû remplir durant des heures un seau percé tout en étant battu. Ces tortures sont motivées par le moindre refus d'obéir ou un état de santé défaillant. Hani a ainsi passé une demi-journée lié par les jambes et les bras dans le dos, suspendu à un arbre. «On appelait ça l'hélicoptère.» Il peine à formuler quelles étaient ses pensées. «Je ne croyais pas être un humain.» Certains se sont suicidés, lui n'y a jamais songé.

Hani est ensuite recruté dans un service de sécurité qui pratique des arrestations arbitraires et violentes. N'ayant pas obtenu de permission, il quitte tout de même le service pour rejoindre sa mère malade. Elle l'implore de fuir le pays, mais lui se cache. Arrêté, il est

conduit dans un camp à ciel ouvert. Les détenus y sont parqués, «pire que des animaux».

Durant six mois, il ne mange que du pain, boire est limité, l'accès aux toilettes est de cinq minutes par jour, la malaria est galopante. Quand l'une tente de fuir, la bastonnade ou les coups de feu s'abattent sur tous. «On n'avait jamais de chaussures pour empêcher les évasions.» Hani est certain de mourir.

Ses larmes interrompent son récit, mais il continue «pour ceux qui ont vécu pire que moi». Un jour, alors que les détenus travaillent hors du camp, Hani s'évade. Il parvient à traverser le pays à pied vers l'ouest. A la frontière soudanaise, il rencontre deux fugitifs. Le groupe est repéré par les gardes-frontières. Les tirs sont si intenses que «de nuit, c'est devenu le jour». Hani n'a jamais revu ses compagnons. Durant deux jours, il s'est regardé le corps, incrédule de ne pas avoir été touché.

Arrêté au Soudan, une camarade d'infortune – violée plusieurs fois durant sa fuite – lui paie une caution. Dès lors, sa trajectoire est «chanceuse». Hani passe en Libye, puis trois jours de bateau jusqu'en Italie... «Je ne retournerai jamais en Afrique», conclut-il. SNR

¹Prénom d'emprunt.